

Association agréée
pour la protection
de l'environnement

Sources et rivières

du

L I M O U S I N

Bulletin

SOURCES

n°8 / Octobre 2008

Sommaire :

- Publications :
 - Guide PLU et environnement
 - Guide entretien de cours d'eau
 - Guide de gestion durable de l'étang
- Etudes / expertises :
 - Etude truite en Limousin
 - GEP Mines d'uranium
- Juridique :
 - Urbanisme
 - Atteintes aux milieux

Publications

L'ouvrage « **PLU et environnement** » s'inscrit dans un vaste débat d'actualité relatif aux relations entre l'environnement et l'aménagement du territoire. On se rend bien compte en effet que la plupart des problèmes environnementaux contemporains (effet de serre, biodiversité, pollutions ...) trouvent leur origine dans les modalités de localisation des hommes et des activités. Il en ressort ainsi que bon nombre de solutions à ces problèmes relèveront de nouvelles stratégies d'organisation des territoires. Deux idées principales sont à retenir :

D'abord tous les actes de la vie économique ont un impact sur le territoire. C'est donc le territoire qui, de ce fait, sera de plus en plus au centre des débats de société. Il n'y a qu'à voir par exemple la multiplication des conflits et des contestations autour des projets d'aménagement du territoire : infrastructures de transports (autoroutes, TGV, aéroports) ; production et transport d'énergie (centrales nucléaires, éoliennes, barrages hydroélectriques, lignes à haute tension) ; élimination et stockage de déchets (incinérateurs, enfouissement de déchets radioactifs, de déchets industriels dangereux). On pourrait multiplier les exemples.

Ensuite, la résolution de tous ces conflits pose la question de la démocratie participative et de ses instruments (enquête publique, débat public), mais également et surtout celle de la définition de l'intérêt général. C'est précisément le contenu de l'intérêt général qui pose problème aujourd'hui : où se situent les priorités ?, qui décide ?. Le véritable danger est que l'intérêt général ne soit que la résultante d'un rapport de forces. C'est alors le plus puissant qui gagne.

C'est dans un tel contexte général de crise de l'aménagement du territoire qu'il faut replacer la présente publication sur le PLU et l'environnement. Les questions majeures sont les suivantes :

- quelle définition de l'intérêt général ?
- quelles réponses à la montée des égoïsmes locaux ?
- quelle responsabilité des élus ?
- quels nouveaux mécanismes de la décision publique ?

La métropolisation croissante de l'économie s'inscrit bien dans ces problématiques. La France aujourd'hui est urbanisée à plus de 75% et ce phénomène de concentration croissante des hommes et des activités et dans le même temps d'étalement urbain, bouleverse les rapports à l'environnement. En particulier, l'urbanisme diffus génère de nombreux coûts sociaux : mitage du paysage, extension des réseaux (eau, gaz, électricité, antennes), pollutions diffuses, augmentation de la mobilité, artificialisation des espaces naturels.



SORTIE NOVEMBRE 2008

Lors du récent Grenelle de l'environnement, des recommandations ont été formulées pour lutter contre ces effets de l'étalement urbain et, en particulier, dans le cadre des documents d'urbanisme :

- réalisation d'études d'impact pour évaluer l'opportunité de l'ouverture de certaines zones à l'urbanisation sans programmation de transports en commun adaptés.
- mise en cohérence des différentes politiques publiques au sein des documents d'urbanisme pour aboutir à une meilleure intégration de l'environnement (logement, transports, activités...).
- création éventuelle de Zones D'intérêt Écologique (ZED) en cas de performance énergétique globale.

Pour que toutes ces préconisations puissent devenir effectives, il faudra néanmoins aboutir à l'amélioration d'une part de l'information environnementale et d'autre part de la participation du public dans la prise de décision. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre de la Convention internationale d'Aarhus.

Si des améliorations sont à noter depuis quelques années sur ces sujets en France, il reste encore à réaliser d'énormes progrès pour arriver à une situation satisfaisante. On voit bien que l'on est en train de changer d'ère dans notre pays où, traditionnellement, l'aménagement du territoire était laissé à l'avis des experts (grands corps français, ENA...) qui, par définition, prenaient les meilleures décisions.

Aujourd'hui, les citoyens, les associations, veulent faire entendre leurs voix dans la prise de décision, contre le passage en force de l'administration et de son bras armé des experts. Il s'agit ainsi d'ouvrir

davantage les lieux d'expertise à la société civile et reconnaître différents types d'expertises dont celles produites par les ONG. Le champ de l'urbanisme rentre dans cette problématique et, pour la prise de décision, une nouvelle procédure de consultation du public en amont doit être trouvée. C'est tout l'enjeu de la réforme de la procédure des enquêtes publiques en France dont on voit bien, sur le terrain, l'échec actuel. C'est peut-être également l'opportunité de discuter véritablement de la mise en œuvre de nouvelles modalités de consultation du public (conférence de citoyens, référendum d'initiative citoyenne par exemple).

C'est donc dans l'optique d'une meilleure concertation entre tous les acteurs que SRL engage la production de guides sur l'intégration des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme et en particulier de tout ce qui concerne l'eau.

Après le guide du permis de construire édité en 2001, le guide le PLU et l'environnement poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- offrir un outil de participation à l'éducation des élus en termes de droit de l'urbanisme et environnement qui sont des sujets très techniques.
- prévenir les atteintes à l'environnement dans le cadre de l'urbanisation des communes rurales et des conséquences de l'étalement urbain.
- participer à l'application du droit de l'urbanisme.
- inciter l'Etat à remplir son rôle de contrôle de légalité.

Il est souhaitable en effet que les documents d'urbanisme participent à la rationalisation d'ensemble de la consommation du foncier en internalisant la dimension environnementale : articulation avec les autres instruments de planification comme les SCOT, SDAGE, SAGE, carrières ; délimitation de zones d'intérêt écologique ; protection de long terme des terres arables...

Pour aboutir à une telle cohérence, une concertation locale avec tous les acteurs concernés est indispensable à mettre en œuvre : élus, associations, syndicats professionnels, techniciens... Nous espérons que le guide PLU et environnement pourra contribuer de façon efficace à une telle avancée de la démocratie participative locale.

Jean-Jacques GOUGUET

Président de Sources et Rivières du Limousin

Merci à Michel Lavaud, directeur de la publication, et à la fédération LNE.

Guide réalisé grâce au soutien de la DIREN Limousin et du Conseil Régional Limousin.

Guide de gestion durable de l'étang en Limousin



Vient de paraître !!

SRL a participé à la réalisation de ce guide, avec l'ensemble des acteurs de l'eau Limousin, sous l'égide du Conseil Régional.

Ce guide pratique propose notamment des fiches pratiques, et s'adresse à tous les propriétaires d'étang soucieux de la protection de l'environnement et conscients de l'impact de ces ouvrages s'ils sont mal gérés ou placés en tête de bassin.

SRL participe à la diffusion de ce guide.

Nous contacter.

Vous pouvez également passer à la maison de la nature à Limoges pour en récupérer un exemplaire.

SRL poursuit par ailleurs son travail au sein du CODERST 87 pour faire évoluer les pratiques administratives concernant la régularisation des plans d'eaux.

Guide l'entretien et la restauration des cours d'eau A venir !!

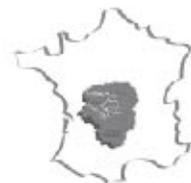
SRL finalise pour début 2009 la réalisation de son guide entretien et restauration de cours d'eau à destination des propriétaires riverains et acteurs de l'eau.

Ce guide est réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des AAPPMA à Paris.

Il sera à la fois un outil d'information sur les outils de l'entretien et de la restauration des cours d'eau. En complément des guides techniques existants, ce guide juridique vulgarise les grandes procédures nationales et locales.

Guide réalisé avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Fédération Nationale de Pêche.

Etudes / expertises



Groupe d'Expertise Pluraliste

Groupe d'expertise pluraliste (GEP)

Mines d'uranium : rapport final pour fin 2009

SRL a participé cette année encore à ce groupe d'experts créé par les ministres en charge de l'écologie, de l'industrie et de la santé, suite notamment à notre contentieux contre AREVA.

Pour SRL, les deux rapports d'étape qu'a produit ce GEP à ce jour sont sans appel : l'ancienne exploitation d'uranium en Limousin et le stockage actuel de déchets issu de cette ancienne exploitation génère bien des pollutions du milieu aquatique, et il faut y apporter des réponses techniques afin d'enfin les maîtriser.

Les travaux du GEP ont selon nous démontré que SRL a dénoncé en son temps à bon droit ces pollutions, et que AREVA/COGEMA a encore du travail sur le terrain pour réhabiliter ses anciens sites, et assurer pour le très long terme la gestion des stockages de déchets radioactifs que l'entreprise nous laisse dans le sous-sol limousin.

Une Commission Locale d'Information a finalement été créée. Limousin Nature Environnement et SRL y représentent les intérêts de la protection de l'environnement.

SRL participera enfin directement à la rédaction du rapport final du GEP, prévu pour la fin 2009.

Etude truite : travail en cours pour le groupe milieux

La proposition de SRL d'engager avec tous les acteurs de l'eau et de la pêche une étude sur l'évolution des populations de truite en Limousin a reçu un écho favorable.

La fédération de pêche de la Haute Vienne porte aujourd'hui ce travail, et a constitué un comité de pilotage composé de : Fédération de Pêche 87/ Sources et Rivières du Limousin / Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne moyenne / Conservatoire des espaces naturels du Limousin / Syndicat Monts et Barrages

Cedric Léon a réalisé son stage de Master 2 sur cette problématique pour le département de la Haute Vienne. Les conclusions de son rapport intermédiaire confirment notre engagement : la raréfaction de la truite en Haute Vienne doit devenir une problématique locale des acteurs de l'eau.

Le comité de pilotage travaille aujourd'hui à l'élaboration d'une position commune et d'un rapport synthétique, qui sera largement présenté et diffusé début 2009.

Un dossier à suivre donc.

Les adhérents qui souhaiteraient nous rejoindre dans le groupe milieu pour travailler sur cette question sont toujours les bienvenus. Contactez Gilles Villegier ou Alain Gaillard (0677684645).

Juridique

Cellule d'assistance juridique de Limousin Nature Environnement

SRL assure aujourd'hui l'animation de la cellule d'assistance juridique aux associations membres de LNE. Premier bilan positif après presque un an de travail.

Parmi les dossiers marquants, la cellule d'assistance a participé sur le terrain au soutien de l'association La Gassolière contre les conditions d'implantation d'un centre de stockage de déchets ultimes à La souterraine.

La cellule d'assistance juridique espère mettre en place pour 2009 une coordination des actions pénales des associations agréées pour la protection de l'environnement membres de LNE, en lien avec le Parquet de Limoges.

Zac 2 de La Montane en Corrèze : victoire de SRL

SRL avait attaqué cette année la déclaration d'utilité publique accordée au Conseil Général de la Corrèze pour l'extension de la ZAC de la Montane.

En effet, le site choisi présente un intérêt biologique fort et de nombreuses zones humides.

Suite à la saisie du tribunal administratif par SRL, le Conseil Général fraîchement élu a finalement décidé de retirer son projet.

Reste le dossier de l'autorisation d'un centre de stockage SEVESO sur la ZAC 1, dossier pour lequel SRL a apporté assistance à l'association locale CCLISSE qui porte aujourd'hui un contentieux contre ce projet.

Contentieux Urbanisme

Conformément aux orientations décidées par le bureau de SRL en matière d'urbanisme, SRL a engagé durant l'été deux contentieux contre des Plans Locaux d'Urbanisme jugés insuffisants en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Il s'agit des PLU des communes de Saint Victurnien, et de Thouron en Haute Vienne.

Ces contentieux accompagnent notre action d'éducation et de sensibilisation dans le domaine de l'urbanisme (guide PLU et environnement).

Dans le même sens, SRL a saisi cet été les communes de Royères de Vassivière, Beaumont et Saint Marc Loubaud afin qu'elles mettent un terme à la présence illégale de Mobil-homes en proximité du Lac de Vassivière.

Dossiers à suivre.

Porcherie Masgrangeas Vialle à Doms :

Cet été en effet, ce n'est pas moins de 3 kilomètres de la Combade qui ont été gravement pollués par un déversement de lisier pur pendant plusieurs jours. Une enquête est en cours qui devra déterminer les responsabilités pénales sur cette pollution, mais il ne fait déjà aucun doute que le déversement de lisier provient de la plus grosse installation d'élevage de porcs du Limousin.



Pour mémoire, SRL avait obtenu il y a quelques années maintenant l'annulation du projet d'extension de l'élevage de porcs sur lisier de Doms. Un nouveau projet avait alors été accepté, qui comprenait une installation de compostage des lisiers.

SRL avait finalement été alertée l'année dernière sur le fait que cette installation de compostage n'avait jamais fonctionné correctement, et que donc les fosses à lisier étaient pleines.

Face à l'urgence, la DDAF autorisait alors la société Vialle à épandre du lisier pur afin de soulager les fosses. SRL avait attaqué cette décision devant le tribunal administratif afin de faire compléter cet arrêté par plus de contraintes en terme de durée, et avait obtenu gain de cause sur ce point.

Mais cela n'aura pas empêché l'accident de ce mois de juillet : la pollution de 3 km de Combade. La question de la maîtrise de l'installation devra être clairement posée ici. Un arrêt de la production devrait être ordonné tant que les installations ne sont pas fonctionnelles conformément à l'arrêté d'autorisation.

SRL a décidé de se constituer partie civile dans ce dossier, et continuera de condamner la présence d'une installation de cette ampleur à proximité d'un de nos plus importants cours d'eau en terme piscicole.

Dossiers en cours : pollutions de cours d'eau suite à vidanges : deux exemples marquants

- Pollution de la Dronne suite à vidange d'étang en 2005 :

Le dossier est aujourd'hui devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

SRL est partie civile au dossier et a fait appel de la décision de relaxe prononcée par le tribunal correctionnel de Périgueux en première instance.

Les débats reprennent donc fin octobre devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

- Vidange du barrage de Saint Marc : une pollution qui aurait pu être évitée

Nouvelle pollution du Taurion cet été suite à la vidange du barrage de Saint Marc.

Malgré le sauvetage des Chabots réalisé par la Fédération de Pêche 87 avant la vidange, le milieu aquatique aval n'a pas supporté l'apport de sédiments incontrôlé en fin de vidange.

SRL avait dénoncé la trop faible prise en compte des enjeux environnementaux par la DRIRE dans ce dossier, et notamment le laxisme de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Nos inquiétudes se sont révélées exactes, 10 ans après une pollution similaire due aux mêmes causes...

SRL soutiendra la verbalisation de pollution qui semble avoir été dressée, et a rencontré le directeur de la DRIRE afin de demander une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans ce type d'opérations.

Bulletin d'adhésion à découper au dos

A VENIR : permanences de SRL

Dans le cadre de la réouverture du centre de documentation de la maison de la nature à Limoges (11 rue Jauvion), SRL assurera à partir de janvier 2009 des permanences régulières. Le centre est aujourd'hui réouvert au public les mardi matin, mercredi et jeudi après-midi.

Bulletin d'adhésion à découper au dos

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

SRL a plus que jamais besoin de votre soutien

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur ----- | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent ----- | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur ----- | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur ----- | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations ----- | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2008
Prénom..... Profession :
Adresse :
.....
Téléphone : .../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres-limousin.asso.fr

Adhères - Faites adhérer - Parlez en autour de vous

BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

SRL a plus que jamais besoin de votre soutien

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / chômeur ----- | <input type="checkbox"/> 8 € |
| Adhérent ----- | <input type="checkbox"/> 16 € |
| Bienfaiteur ----- | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur ----- | <input type="checkbox"/> € |
| Personne morale / associations ----- | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : date : .../.../ 2008
Prénom..... Profession :
Adresse :
.....
Téléphone : .../.../.../... e-mail

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »

SRL maison de la nature 11 rue Jauvion 87000 Limoges
Tél. / 06 77 68 46 45 mail : contact@sources-rivieres-limousin.asso.fr